

six cents navires, chiffre dont son prédécesseur, M. John Lehman, avait fait un slogan quand il avait assumé ses fonctions. Même si le budget de M. Carlucci est perçu comme un effort visant à lancer sous un jour plus réaliste les prochaines négociations avec le Congrès, on pense que des restrictions marquées sont à prévoir, tandis que le Pentagone s'efforcera d'atteindre les objectifs que le gouvernement aura fixés relativement à la réduction des dépenses dans les années à venir.

L'Initiative de défense aérienne (IDA)

■ L'élaboration du programme de recherche lié à l'IDA a revêtu plus d'importance pour le Canada, après que le gouvernement eût annoncé, dans le Livre blanc, qu'il était disposé à y participer. Par rapport à l'IDS, l'IDA est d'une envergure très limitée, le budget prévu pour l'exercice 1988-1989 n'atteignant pas tout à fait 300 millions de dollars US. Le programme semble mettre l'accent sur les technologies des radars qui permettraient de détecter et de poursuivre de façon fiable les missiles de croisière dits «furtifs». Dans l'avenir, l'entrée en service des missiles de croisière lancés d'un sous-marin compliquera énormément ces tâches, car contrairement aux bombardiers, les sous-marins eux-mêmes sont difficiles à repérer. À l'heure actuelle, on n'a pas grand espoir de pouvoir intercepter les missiles de croisière soviétiques des générations à venir. Cependant, le programme de l'IDA semble insister de plus en plus sur la guerre anti-sous-marine, ce qui pourrait bien intéresser considérablement le Canada, étant donné l'importance que le gouvernement a accordée, dans le Livre blanc, à la surveillance et à la protection de ses trois littoraux maritimes.

De nouveaux radars

■ En janvier, l'Aviation américaine a annoncé que le radar transhorizon à rétrodiffusion troposphérique (OTH-B), installé dans le Maine et offrant une surveillance des approches de l'Amérique du Nord à grande distance au-dessus de l'Atlantique, était opérationnel. Le radar réussit à couvrir une aussi vaste région en réfléchissant les signaux sur l'ionosphère. Cette technique lui donne une grande portée, mais elle crée une «zone morte» d'environ 800 kilomètres à proximité du radar lui-même. Ce secteur sera protégé par un autre radar OTH-B installé au

centre des États-Unis, ou par des radars côtiers fonctionnant en tandem avec les installations OTH-B.

Le radar du Maine a repéré des avions soviétiques de reconnaissance à une distance de 2 000 kilomètres. On s'apprête maintenant à le mettre à l'essai contre des avions-robots offrant une surface détectable beaucoup plus petite que celle des bombardiers soviétiques. Toutefois, la véritable épreuve se présentera quand il s'agira de détecter les avions et les missiles de croisière dits «furtifs». Ces derniers n'ont pas été conçus en fonction d'objets aussi petits et aussi difficiles à détecter que des missiles de croisière mesurant vingt pieds de long, mais ce sera là malgré tout, le défi à relever en matière de surveillance. Plus particulièrement, les sous-marins soviétiques déployés au large des côtes américaines et canadiennes et armés de missiles de croisière poseront tout un problème de détection dans les années 1990.

Les systèmes de surveillance par satellite remis en question

■ On n'a pas encore établi complètement quelles seront les capacités des radars OTH-B et du Système d'alerte du Nord contre les missiles de croisière soviétiques à venir, mais

on semble avoir plus ou moins abandonné la mise au point de deux systèmes de surveillance futuristes. Il y a d'abord le *Teal Ruby*, qui est un satellite de surveillance à l'infrarouge. À l'origine de l'IDS, on avait accordé une certaine attention à ce système; en effet, bien qu'il en fût déjà au stade de la mise au point, il avait alors été intégré au programme de l'IDS. Le *Teal Ruby* devait démontrer qu'il était possible d'identifier des avions et des missiles de croisière depuis l'espace. Le Canada ne participait pas directement à la recherche, mais il devait jouer un rôle en fournissant des avions-cibles pour les expériences.

Cependant, à cause de l'écrasement de la navette *Challenger* en janvier 1986, le système *Teal Ruby* a perdu sa place sur la liste des lancements, de sorte qu'aucune date n'est désormais prévue pour sa mise en orbite. Le satellite, qui a coûté plusieurs millions de dollars, est entreposé à grands frais et il semble déjà vétuste avant même d'avoir été lancé. Aucune expérience de suivi qui ferait appel à des détecteurs infrarouges n'est imminente. De même, les radars spatiaux, dont on a déjà dit qu'ils pourraient subir les premiers essais de démonstration au début des années 1990, semblent eux

aussi avoir perdu de leur attrait. L'incertitude sur le plan technologique, les coûts et la concurrence qu'on se livre pour s'arroger les places sur la liste des lancements sont autant de facteurs qui rendent très problématique la mise en orbite de radars spatiaux.

Le missile de croisière avancé (ACM)

■ En janvier, des rapports de presse faisaient savoir que le calendrier de production des missiles de croisière avancés (ACM) accusait des retards importants. Les prototypes de ces engins subissent actuellement des essais, mais le déploiement des missiles mêmes dans les bases des B-52 risque de ne pas avoir lieu avant 1989. La performance des ACM face aux radars OTH-B et au Système d'alerte du Nord constituera un important critère pour l'évaluation des systèmes de surveillance que l'on est en train de construire pour les années 1990.

Le golfe Persique

■ La Marine américaine a commencé à réduire ses forces navales dans le golfe Persique. Cette décision prise soudainement découle de la nécessité d'abaisser ce qu'il en coûte pour maintenir un groupement opérationnel d'envergure dans la région; par ailleurs, des analystes militaires ont constaté que les marines britannique et soviétique affectent beaucoup moins d'unités de guerre à la protection des navires marchands que les États-Unis. À Washington, cependant, on se montre peu intéressé par les propositions voulant que les Nations-Unies créent une force navale de maintien de la paix.

Afghanistan : retrait possible des troupes soviétiques

■ Le 8 février, le Secrétaire général Gorbatchev a proposé un calendrier pour le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan. Sous réserve que soit conclue à Genève une entente sur la question afghane, les éléments soviétiques commenceront à quitter ce pays le 15 mai pour compléter le retrait dix mois plus tard. Aux termes du plan actuellement à l'étude, des membres de la collectivité internationale garantirait le respect de l'accord, mais rien ne porte à croire que des contingents onusiens ou internationaux seraient postés en Afghanistan. □

- D A V I D C O X

NOUVELLES DE L'OTAN

L'équilibre des forces classiques après l'accord sur les FNI

■ Au lendemain de la conclusion du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), les États-Unis se préparent à présenter à l'OTAN un plan visant à compenser le supposé déséquilibre existant en Europe au chapitre des forces classiques. Le plan met l'accent moins sur les chars d'assaut et les avions que sur les progrès technologiques accomplis dans les domaines des avions-robots, des systèmes de guerre électronique et des missiles à guidage de précision; on y voit plutôt une modernisation qu'un accroissement des forces. Cependant, l'OTAN songe aussi à acquérir de nouveaux missiles nucléaires d'une portée maximale de 500 kilomètres (ces engins ne sont pas visés par le Traité sur les FNI). Elle s'intéresse également à des missiles air-surface capables de frapper à 160 kilomètres, et à une augmentation du nombre des obus d'artillerie nucléaire.

Coordination franco-britannique en matière nucléaire

■ La Grande-Bretagne et la France continuent de discuter de planification nucléaire coordonnée, mais sans progresser beaucoup. Les pourparlers concernent notamment la construction d'un missile de croisière air-surface et la coordination de l'attribution des objectifs des engins nucléaires équipant leurs flottes sous-marines respectives. La France ne fait pas partie du Groupe de planification nucléaire de l'OTAN (organisme consultatif qui discute du déploiement des armes nucléaires de l'Alliance).

Déménagement des forces aériennes américaines basées en Espagne

■ L'Espagne ayant demandé aux États-Unis de retirer de son territoire, d'ici trois ans, leurs soixante-douze chasseurs *F-16* basés à Torrejon, l'OTAN doit maintenant choisir un nouvel aérodrome d'attache pour ces derniers. Elle a prié ses membres européens de partager le coût du déménagement des *F-16*, qui sont capables de transporter des charges nucléaires. Le choix s'arrêtera sans doute sur l'Italie, car ce pays a déjà fait savoir qu'il était disposé à accueillir les avions sur son territoire.